Strasbourg.eu
eurométropole

PLAN D'ACTION

2025 - 2027

STRASBOURG VILLE FÉMINISTE

ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

POUR LES DROITS DES FEMMES



© Alban Hefti pour Strasbourg Eurométropole

SOMMAIRE

OBJECTIF 1 : GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION 6

OBJECTIF 2 : IRRIGUER LA VILLE D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ 11

OBJECTIF 3 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES 16

LEXIQUE 24

STRASBOURG, VILLE FÉMINISTE !

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur capitale pour la démocratie. Elle ne doit pas seulement être reconnue légalement mais doit être effectivement exercée dans tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, sanitaire ou encore culturelle.

Lieu stratégique d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'égalité, proches des citoyens et citoyennes pour lesquelles elles ont à mener des missions de service public, les collectivités peuvent jouer un rôle déterminant dans l'égalité entre les femmes et les hommes et agir sur la place qu'occupe chacun·e pour contribuer à l'égalité.

En ce sens et convaincue du rôle qu'elle est à même de jouer, la Ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2008 dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, inscrite comme l'un des principes transversaux de la politique municipale. Cette formalisation s'est traduite par la **signature, le 10 janvier 2010, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.**



© Thomas Toussaint pour Strasbourg Eurométropole



© Valentine Zeler pour Strasbourg Eurométropole

LA STRATÉGIE GLOBALE POUR L'ÉGALITÉ, NOUVELLE IMPULSION POUR UNE VILLE PLUS ÉGALITAIRE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le 23 juin 2025, le quatrième plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre de la Ville de Strasbourg.

Succédant aux trois plans précédents, ce nouveau plan d'action vise à poursuivre les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie globale pour l'égalité* adoptée par la Ville de Strasbourg le 21 juin 2021.

Cette nouvelle impulsion politique vise à appréhender les phénomènes d'inégalités dans leur multiplicité et dans une approche intersectionnelle, et à inscrire la lutte contre les discriminations au cœur de l'ensemble des politiques publiques.

À ce titre, elle intègre les engagements pris par la collectivité relatifs à la déclaration de Strasbourg comme zone de liberté LGBTI+ ou à l'attachement à la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes.



© Strasbourg Eurométropole

OBJECTIF 1

GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

À travers son administration et ses agent·es, la collectivité dispose de leviers pour assurer sa responsabilité sociétale. Ainsi, elle s'engage à lutter contre toutes les formes d'inégalités pour une administration inclusive à travers un plan en faveur de l'égalité professionnelle.

LA VILLE ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

UNE COLLECTIVITÉ PARITAIRE

8 448
agent·es

dont

6 716
permanent·es

Les femmes représentent

53,6%

de l'effectif global permanent

DES FILIÈRES FORTEMENT GENRÉES

Les hommes représentent

74% de la filière technique

71% de la filière sécurité

66% de la filière sportive

Les femmes représentent

94% de la filière sociale

93% de la filière médico-sociale

79% de la filière administrative

DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION PERSISTANTS MAIS EN BAISSE

Pour les fonctionnaires, l'écart salarial entre femmes et hommes est de

4,29%

Chez les contractuel·les, cet écart est de

13,61%

Les femmes représentent

90,31%

des agent·es à temps partiel

Les femmes représentent

67%

des agent·es exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail

Les femmes occupent

46%

des emplois supérieurs et dirigeants

Données issues du Rapport social unique de 2023, portant sur les agent·es de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Bilan du plan d'action 2022-2024 :

- ✓ Création d'un poste dédié à l'égalité professionnelle.
- ✓ Renforcement de la formation et de la sensibilisation.
- ✓ Création de la cellule d'alerte et d'écoute.
- ✓ Réforme du temps de travail concernant le télétravail, le temps partiel, la gestion des RTT, l'expérimentation de la semaine à 4 jours.
- ✓ Une évolution réussie du régime indemnitaire dont l'objectif prioritaire était la diminution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- ✓ Délibération pour une meilleure prise en charge de la santé gynécologique au travail.

5 AXES STRATÉGIQUES

1. Une organisation administrative au service de l'égalité

Avec :

→ **Un·e chef·fe de projet** en charge de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.

→ **Un comité technique** constitué des directeurs, directrices, chef·fes de services, chargé·es de mission de la DRH, de la mission droits des femmes et égalité de genre, et de la mission lutte contre les discriminations, encadré par un comité de pilotage.

→ **Des outils d'évaluation** et un **bilan annuel** des actions réalisées.

État d'avancement des actions mises en place par la collectivité :

↑ **RENFORCER**

→ **POURSUIVRE**

↗ **LANCER**

2. Développer les connaissances en faveur de l'égalité

↑ **Bonifier la connaissance et l'analyse statistiques des inégalités,** en particulier concernant les rémunérations.

↑ **Analyser, au prisme du genre,** les données issues du baromètre social pour enrichir le plan d'action.

↗ **Candidater au Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et au **Label Diversité.**

3. Développer la sensibilisation et la formation en faveur d'une culture de l'égalité

→ **Encourager la participation des agent·es** aux différents évènements organisés à l'occasion du 25 novembre et du 8 mars et renforcer la participation au colloque annuel.

↑ **Poursuivre l'action forte de formation** et la bonifier.

↗ **Rendre obligatoires** certaines formations pour certains publics.

↗ **Augmenter la part d'hommes** ayant recours aux temps partiels et congés familiaux.

→ **Mener une évaluation « genrée »** des effets du télétravail et de la sortie du badgeage.

→ **Améliorer la prise en compte de la santé gynécologique au travail.**

4. Favoriser l'égalité salariale, lutter contre les dicriminations et favoriser la mixité dans les responsabilités

→ **Poursuivre l'évolution de la représentation des femmes** aux niveaux de responsabilité supérieurs.

↑ **Faire une analyse fine** de l'ensemble des variables explicatives des écarts de rémunération et actionner les leviers d'action identifiés.

→ **Poursuivre l'action contre les discriminations** notamment par la mise à jour du guide « recruter sans discriminer ».

→ **Assurer une communication égalitaire et non genrée.**

5. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

↑ **Sensibiliser l'ensemble des agent·es, et former les encadrant·es et responsables RH,** sur la question des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement.

↑ **Poursuivre l'activité de la cellule d'alerte et d'écoute et améliorer la procédure de suivi des signalement** en formalisant un protocole de prise en charge spécifique pour les violences sexistes et sexuelles.

46% DES FEMMES ET 6% DES HOMMES DÉCLARENT PRENDRE EN CHARGE MAJORITAIREMENT LES TÂCHES LIÉES AUX ENFANTS

Source : Observatoire des inégalités (2020-2022)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le fragile équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, renforcé par une répartition des tâches domestiques fortement dévolues aux femmes, constitue un des principaux facteurs d'inégalités au sein de la sphère professionnelle.



© Jérôme Dorkel pour Strasbourg Eurométropole



© Laetitia Piccarreta pour Strasbourg Eurométropole

OBJECTIF 2

IRRIGUER LA VILLE D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Le maintien d'inégalités entre les femmes et les hommes est favorisé par la persistance de stéréotypes de genre profondément enracinés dans la société, qui sont entretenus par l'éducation scolaire et familiale, la culture, la publicité et la communication, le langage...

Ces stéréotypes conditionnent les activités, les tâches et les responsabilités dévolues à chaque genre, et viennent justifier implicitement les inégalités et les discriminations systémiques à l'égard des femmes.

Ils sont d'autant plus virulents envers les femmes qui se trouvent à la croisée de discriminations multiples (racisme, validisme, grossophobie...).

L'objectif 2 vise à diffuser une culture de l'égalité par des actions de sensibilisation, des campagnes d'information, mais aussi par un travail de concertation avec les associations locales.

Bilan du plan d'action 2022-2024 :

Sa mise en œuvre a bénéficié d'une très large implication des associations locales, mais aussi des services de la Ville et des partenaires institutionnels :

- ✓ Organisation du colloque annuel en 2022 et 2023 et des Assises européennes de lutte contre les violences faites aux femmes en 2024.
- ✓ Chaque année, une cinquantaine d'activités proposées sur l'ensemble du territoire à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.
- ✓ 600 000 € de subventions annuelles provenant du budget de la Mission droits des femmes pour soutenir les associations locales agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes.

6 AXES PRIORITAIRES

1. Irriguer la ville par le débat

→ **Poursuivre la dynamique locale autour des temps forts** du 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) et du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).

→ **Poursuivre le partenariat avec la médiathèque Olympe de Gouges** et l'organisation régulière de soirées-débats, expositions et temps d'animation sur les enjeux actuels du féminisme.

→ **Promouvoir des événements publics plus inclusifs et accessibles** à tous et à toutes.

2. Mobiliser les associations locales œuvrant en faveur de l'égalité au sein de la commission plénière égalité

↑ **Définir une charte des valeurs et un cadre de fonctionnement autour desquels chacun·e se mobilise.**

→ **Soutenir la mobilisation des associations autour des temps forts** du 8 mars et du 25 novembre, en **consolidant leur rôle structurant** dans la dynamique collective.

↑ **Documenter et visibiliser** l'histoire et les actions portées par la commission plénière.

Créée en 2010, la commission plénière égalité réunit une trentaine de membres associatifs et des services de la Ville, agissant dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité des droits.

Cette commission permet de renforcer la dynamique locale sur ces questions et de faire émerger des projets communs.

3. Mobiliser et former autour du colloque annuel de lutte contre les violences faites aux femmes

→ **Poursuivre l'organisation du colloque annuel,** co-construit avec les membres de la commission plénière égalité.

↑ **Renforcer la mobilisation des agent·es, en particulier des agents masculins,** encore peu représentés parmi les participant·es.

État d'avancement des actions mises en place par la collectivité :

↑ **RENFORCER**

→ **POURSUIVRE**

↗ **LANCER**

EN 2019, 81% DES FEMMES DÉCLARAIENT AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES DE HARCÈLEMENT DANS L'ESPACE PUBLIC.

Enquête menée par Ipsos, dans 8 pays, en 2019

4. Soutenir les initiatives locales en faveur de l'égalité femmes-hommes

→ **Poursuivre le soutien financier** aux associations.

↗ **Signer un engagement réciproque de partenariat** avec des associations féministes.

5. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public

→ **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les événements :** poursuivre les actions de prévention menées pendant la fête de la musique et d'autres événements portés par la Ville.

↑ **Former les agent·es et professionnel·les de terrain** à la prévention des violences dans l'espace public et à l'accompagnement des victimes.

6. Favoriser un accompagnement coordonné des femmes victimes de violences

↗ **Cartographier les ressources** disponibles sur le territoire.

↑ **Soutenir des temps de partage et d'analyse de pratiques.**

↗ **Travailler sur la question des enfants** co-victimes des violences.



Contacts et numéros utiles pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

L'accompagnement des femmes victimes de violences ne suit pas un parcours unique. Les besoins varient selon les situations, les temporalités, et les ressources disponibles. Face à cette diversité, il est nécessaire d'explorer l'opportunité d'un parcours mieux coordonné pour garantir un accompagnement renforcé, lisible et continu.

ZOOM SUR LES TEMPS FORTS ANNUELS

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Instaurée en France en 1982, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars est aujourd'hui célébrée dans de très nombreux pays. Elle est donc l'occasion de mettre en lumière l'état des droits des femmes dans notre pays mais aussi partout dans le monde.

La Ville de Strasbourg participe à cette mobilisation et propose chaque année, avec les associations locales, une programmation riche pour sensibiliser aux enjeux des inégalités entre les femmes et les hommes et des luttes à mener pour atteindre l'égalité. Au programme ce sont chaque année une cinquantaine d'activités proposées durant le mois de mars, dans tous les quartiers et pour tous les publics.

Les soirées d'Olympe

Organisées en partenariat avec la médiathèque Olympe de Gouges, les « soirées d'Olympe » sont des temps de débat et d'échanges, sur les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes et l'actualité des problématiques féministes. Ouvertes à tous et toutes, sans inscription préalable, elles ont lieu plusieurs soirées par an et se déroulent pour la plupart à la médiathèque Olympe de Gouges.

D'autres actions sont menées en collaboration afin de sensibiliser aux questions de genre, tel que des expositions ou encore des temps de sensibilisation pour les plus jeunes.

Retrouvez la newsletter mensuelle relative aux droits des femmes et à l'égalité de genre :

Le colloque annuel de lutte contre les violences faites aux femmes

Depuis 2010, la Ville de Strasbourg organise chaque année, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, un colloque ouvert à tous et toutes.

Co-construit avec les associations locales membres de la commission plénière égalité, le colloque aborde chaque année une thématique spécifique liée aux enjeux actuels de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour les agent·es de la collectivité, la participation est reconnue comme une journée de formation.

TÉMOIGNAGE

« Journée attendue chaque année, qui amène de la réflexion sur un sujet trop peu approfondi le reste du temps.

Intervenant·es de qualité, profondeur du sujet abordé, axes d'actions terrains et solutions concrètes, témoignages inspirants et initiatives novatrices.

Agora associative très intéressante pour prendre des contacts et découvrir les associations autour de chez nous. »

Source : questionnaire de bilan envoyé à l'ensemble des participant·es de l'édition 2023 du colloque.

Pour en savoir en plus sur la Mission droits des femmes et égalité de genre :



© Jérôme Dorkel pour Strasbourg Eurométropole



© Abdessiam Mida pour Strasbourg Eurométropole

OBJECTIF 3

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche transversale et intégrée. Il ne s'agit pas uniquement de développer des actions ciblées en faveur des femmes, mais bien de repenser l'ensemble des politiques publiques municipales à travers le prisme du genre. Concrètement, cela signifie que chaque projet – qu'il concerne l'urbanisme, la culture, la jeunesse, la prévention, la santé ou encore le sport – doit être questionné en amont en prenant en compte les enjeux de genre.

La budgétisation sensible au genre (BSG) : un outil phare de cette approche

La Ville de Strasbourg se positionne aujourd'hui comme une collectivité pionnière en France en matière de budgétisation sensible au genre. Son but est de développer une démarche permettant d'analyser le budget sous l'angle de l'impact des politiques publiques sur l'égalité de genre.

La BSG vise à :

- Analyser objectivement la façon dont les dépenses publiques sont réparties entre les femmes et les hommes.
- Prendre conscience que les politiques publiques ne sont pas neutres et avantagent parfois une partie de la population uniquement.
- Mettre en place des actions correctrices pour aller vers des politiques publiques plus justes et égalitaires.

« MÊME UNE POLITIQUE QUI S'ADRESSE "À TOUS" N'IMPACTE SOUVENT PAS DE MANIÈRE ÉGALE LES FEMMES ET LES HOMMES. LA DÉMARCHE DE BSG VIENT PERCUTER CETTE ILLUSION DE L'ÉGALITÉ EN LEVANT LE VOILE SUR LES INÉGALITÉS »

Témoignage suite à la participation à la formation BSG de A à Z

Bilan du plan d'action 2022-2024 :

Sa mise en œuvre a bénéficié d'une très large implication des directions et services de la Ville, aussi bien en termes d'actions que de méthodes :

- ✓ Développement de la budgétisation sensible au genre (BSG) comme outil technique, politique et méthodologique.
- ✓ Formation continue des agent·es, pour ancrer les enjeux d'égalité dans la durée.
- ✓ Mise en place d'une politique globale de lutte contre les violences de genre, allant de la prévention à l'accompagnement avec des dispositifs concrets comme l'ouverture de places d'hébergement dédiées (74 places).
- ✓ Affirmation d'un positionnement clair avec le label « Strasbourg Ville féministe », décliné de manière opérationnelle avec une offre d'activités dans différents champs (culturels, sportifs, éducatifs…) et des projets de développement urbain sensible au genre.
- ✓ Déploiement d'une dynamique territoriale renforcée avec l'implication croissante des directions de territoire et la mobilisation des services locaux (médiathèques, CMS…).
- ✓ Engagement dans des réseaux et projets européens au sein desquels les enjeux de genre sont centraux.

5 GRANDES AMBITIONS, DÉCLINÉES DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les actions présentées concernent différents champs de l'action municipale (sports, culture, éducation, santé, solidarités, etc.) et s'articulent autour de 5 grandes ambitions :

AMBITION 1 :

Ancrer durablement la budgétisation sensible au genre pour une démarche appropriée et irréversible.

AMBITION 2 :

Construire le territoire de demain de manière plus égalitaire et inclusive selon une démarche intersectionnelle.

AMBITION 3 :

Faire de Strasbourg une ville toujours plus féministe en portant une attention constante à la manière dont les politiques publiques, la communication et les espaces influencent la place et la visibilité des femmes.

AMBITION 4 :

Une administration et un réseau d'agent·es engagé·es pour l'égalité par des formations et des groupes de travail dédiés.

AMBITION 5 :

Combattre les violences faites aux femmes par une approche globale, combinant prévention, accompagnement, hébergement et coordination partenariale.

L'APPROCHE INTERSECTIONNELLE, C'EST QUOI ?

Avec l'approche intersectionnelle il s'agit de rendre visible et de prendre en compte les inégalités vécues par les publics les plus vulnérables.

L'enjeu est double : documenter ces réalités sociales pour mieux les comprendre, mais aussi adapter les politiques locales pour répondre plus finement aux besoins des publics concernés, dans le respect des principes d'égalité, d'inclusion et de dignité.

État d'avancement des actions mises en place par la collectivité :

- ↑ **RENFORCER**
- → **POURSUIVRE**
- ↗ **LANCER**

Budgétisation sensible au genre

→ **Ancrer durablement** la budgétisation sensible au genre dans le cycle budgétaire.

→ **Mettre en place l'éga-conditionnalité** dans les subventions et dans la commande publique.

Prévention urbaine

→ **Mobiliser le dispositif de médiation tranquillité publique** pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

→ **Mettre à disposition des professionnel·les de l'accueil du public une boîte à outils** pour orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles.

Politique sportive

↑ **Développer une offre d'activités physiques et sportives** pour le public féminin.

→ **Promouvoir et valoriser le sport féminin** et les athlètes féminines strasbourgeoises de haut niveau.

↑ **Encourager les initiatives** favorisant les pratiques féminines auprès des partenaires sportifs.

↑ **Intégrer dans la conception, l'aménagement et l'animation des espaces sportifs** la question de l'accès des femmes.

Politique européenne et internationale

↗ **Faire de l'égalité une thématique prioritaire** du Fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

→ **Poursuivre le projet de coopération avec l'Arménie** et viser l'empouvoirement des femmes et des jeunes femmes dans le cadre d'une démarche de mentorat.

BON À SAVOIR :

Identifiables à leur t-shirt vert, l'équipe de médiation est présente dans tous le centre-ville. Elle constitue une présence rassurante et active dans un objectif d'amélioration du sentiment de sécurité, notamment dans les lieux sensibles : abords de lieux festifs, arrêts de tram et bus, parcs, secteurs populaires. La lutte contre les violences sexistes et le harcèlement de rue est une priorité de l'action de ce dispositif.



Politique éducative

- ↑ **Sensibiliser les professionnel·les de la petite enfance** aux stéréotypes de genre.
- ↑ **Outiller le personnel de la petite enfance** pour repérer et orienter les femmes victimes de violence.
- → **Accompagner les équipes éducatives et les élèves dans l'utilisation de leurs nouvelles cours d'école** dans la perspective d'un usage égalitaire.

Politique culturelle

- ↗ **Développer un réseau de référent·es** pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes au sein du secteur culturel.
- ↑ **Promouvoir une programmation culturelle engagée.**
- → **Valoriser le centre de ressources égalité de la médiathèque Olympe de Gouges.**



© Jérôme Dorkel pour Strasbourg Eurométropole

DANS LES COURS, SI AUCUNE RÈGLE N'EST INSTAURÉE, 20% DES GARÇONS OCCUPENT 80% DE LA SURFACE EN S'APPROPRIANT L'ESPACE CENTRAL POUR JOUER AU FOOT.

Edith Maruéjouls, géographe

Le projet cours Oasis : de la cour de récré nouvellement verdie à l'égalité filles-garçons, il n'y a qu'un pas

La ville de Strasbourg a engagé en 2020 une démarche de végétalisation des cours d'école. Cette vaste opération de réaménagement constitue une opportunité pour y intégrer une dimension genrée.

Cette approche se traduit par une transformation des espaces et des pratiques des équipes éducatives. Chaque établissement dont la cour a été transformée bénéficie d'un accompagnement sur l'usage et l'animation égalitaire de la cour de récréation.

L'espace égalité de la médiathèque Olympe de Gouges

Depuis 2012, au sein de la médiathèque Olympes de Gouges, un centre de ressources unique dédié aux questions d'égalité femmes-hommes et LGBTQIA+ a été créé et met à disposition près de 1 600 documents. Les collections de l'espace égalité de genre abordent le féminisme, l'identité sexuée et le genre, le sexisme, l'homosexualité et la diversité sexuelle.

POLITIQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

Politique de la santé

↑ **Développer une approche intégrée** de l'égalité en santé.

→ **Poursuivre le déploiement de l'ordonnance verte** avec la mise à disposition gratuite de panier de légumes bio pour les femmes enceintes habitant Strasbourg.

Politique de l'accès aux droits et lutte contre les discriminations

↑ **Promouvoir l'accès aux droits des femmes en situation de handicap.**

↗ **Adopter une lecture genrée des enjeux du vieillissement.**

↗ **Soutenir l'accès aux droits et aux services publics des familles monoparentales** avec le projet « Neudorf-Museau, droits devant ! ».

Lutte contre la précarité

→ **Lutter contre la précarité menstruelle** par l'offre de produits menstruels dans les locaux de la Ville et la lutte contre le tabou des règles.

↑ **Adopter une approche genrée de la lutte contre la précarité.**

Lutte contre les violences faites aux femmes

↑ **Développer le réseau des professionnel·les de proximité** contre les violences intrafamiliales.

↑ **Assurer un hébergement d'urgence digne et adapté** aux besoins des femmes victimes de violences.

82%

DES FAMILLES MONOPARENTALES ONT UNE FEMME À LEUR TÊTE.

Rapport du Sénat : Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales - 28 mars 2024

EN FRANCE, 1 FILLE SUR 2 A DÉJÀ RATÉ L'ÉCOLE LORSQU'ELLE À SES RÈGLES.

Etude exclusive de l'ONG Plan International France

Politiques temporelles

→ **Améliorer les politiques publiques pour un meilleur équilibre des temps de vie.**

L'urbanisme

↑ **Amplifier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le développement social et urbain des quartiers prioritaires** de la politique de la ville.

→ **Faire de l'égalité femmes-hommes un réflexe professionnel** dans l'analyse et la conception des projets urbains.

↑ **Intégrer les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans les projets de mobilité.**

↗ **Offrir des toilettes publiques en quantité suffisante** dans le respect de la dignité humaine et de l'égalité des genres.

Le droit à la ville pour tous et toutes : le groupe de travail genre et ville

Un groupe de travail s'est constitué en 2018 autour de la thématique « Genre et Ville », réunissant des agent·es de directions variées.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- *Amplifier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le développement urbain et social pour favoriser un égal accès à l'espace public.*
- *Intégrer l'égalité femmes-hommes comme enjeu de la participation citoyenne, afin de permettre une participation paritaire des femmes et des hommes à la prise de décision.*
- *Diffuser une culture professionnelle sensible au genre, pour bannir le sexisme des représentations et des pratiques.*
- *Sensibiliser le grand public et les publics jeunes, afin que les changements soient sociaux autant qu'urbains.*



© Abdesslam Mirdass pour Strasbourg Eurométropole

Politique territoriale

→ **Soutenir la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions portées sur tous les territoires.**

Participation citoyenne

→ **Faire de l'égalité un réflexe professionnel** dans le champ de la participation citoyenne, par la mise en place de formations dédiées.

↑ **Garantir une pleine participation de toutes les femmes** dans les espaces de concertation citoyenne.

Plusieurs outils sont mis en place :

- *Alternance de prise de parole femme-homme.*
- *Mise en place de temps de participation citoyenne à des horaires et dans des lieux adaptés aux femmes.*
- *Mise en place de gardes d'enfants....*

EN 2024, 18 % DES ESPACES PUBLICS STRASBOURGEOIS DÉNOMMÉS D'APRÈS LE NOM D'UNE PERSONNALITÉ, PORTENT LE NOM D'UNE FEMME.

66 % DES DÉNOMINATIONS FÉMININES ONT ÉTÉ FAITES APRÈS 2011.

Politique du matrimoine

→ **Maintenir une approche genrée des projets de dénomination** des rues et des écoles.

↑ **Développer des actions** dans le cadre de la journée du matrimoine.



© Laetitia Piccarreta pour Strasbourg Eurométropole

LEXIQUE

Approche intégrée de l'égalité (ou gender mainstreaming)

Penser chaque projet, plan d'action ou politique municipale en amont afin de déterminer si celui-ci ou celle-ci prend bien en compte la participation et l'expérience des femmes, en tant que public et dans les prises de décisions. Cette approche nécessite que les agent·es soient formé·es et outillé·es afin de penser le déploiement des projets portés par la Ville sous le prisme du genre.

Approche intersectionnelle

Rendre visible et prendre en compte les inégalités vécues par les publics les plus vulnérables : les personnes en situation de handicap, les senior·es, les migrant·es, les personnes LGBTQIA+ ou encore les familles monoparentales.

Budget sensible au genre

La budgétisation sensible au genre est une analyse des budgets en fonction de leur impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Discrimination

Inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi. Elle porte sur l'origine, le sexe, la grossesse, l'apparence physique, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Ega-conditionnalité

Conditionner l'accès au marché public ou à des financements par le respect de l'égalité femmes-hommes et la mise en place d'actions la favorisant.

Égalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes est un droit fondamental inscrit dans la Constitution française de 1946 qui « garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Concrètement il s'agit d'assurer l'accès des femmes et des hommes aux mêmes opportunités, droits, occasions de choisir, conditions matérielles, etc.

Équité

L'équité signifie que les personnes, quelle que soit leur identité, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et toutes et qu'ils n'introduisent pas de discrimination.

Genre

Le genre « détermine les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes ». Ce concept permet d'étudier la façon dont les sociétés construisent la différence entre les sexes et assignent des rôles et des places différentes et hiérarchisées aux femmes et aux hommes.

Parité

La parité signifie que chaque sexe est représenté à égalité.

Parois de verre/ ségrégation horizontale

Expressions utilisées pour décrire les barrières invisibles, créées par des préjugés comportementaux et organisationnels, qui concentrent les femmes dans certains secteurs, métiers et postes.

Plafond de verre/ plancher collant/ ségrégation verticale

Expressions utilisées pour décrire les barrières invisibles, créées par des préjugés comportementaux et organisationnels, qui empêchent les femmes d'accéder aux plus hautes responsabilités professionnelles et qui les contraignent à rester aux niveaux les moins élevés de la hiérarchie professionnelle.

Stéréotypes

Les stéréotypes sont des représentations schématiques et construites sur ce que sont et ne sont pas (sous-entendu « par nature ») les femmes et les hommes. Ils contribuent à assigner et faire passer pour naturels et normaux des rôles différents et hiérarchisés aux femmes et aux hommes.

Ségrégation professionnelle

Concentration des femmes et des hommes dans des types et des niveaux d'activité et d'emploi différents, où les femmes sont limitées à une gamme restreinte d'occupations (ségrégation horizontale), et à des niveaux inférieurs de responsabilités (ségrégation verticale).

Violences faites aux femmes

Le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits humains et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner, pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.



3919

Numéro d'écoute national, porté par la Fédération nationale Solidarité Femmes, destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professsionnel·les concerné·es.

Appel anonyme et gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7.

Mission droits des femmes et égalité de genre
1 Parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex

strasbourg.eu/egalite-des-droits-lutte-contre-les-discriminations

mdf.strasbourg

@mdf.strasbourg

strasbourg.eu/newsletter-droits-des-femmes-et-egalite-de-genre